



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
LORS DE LA SÉANCE DU
COMITÉ SYNDICAL DU 14 FÉVRIER 2024
CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES (CGCT)

DEL N° 14-02-2024/01 : M57 - ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER. APPROUVÉE

DEL N° 14-02-2024/02 : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M 57. APPROUVÉE

DEL N° 14-02-2024/03 : FIXATION DU MODE DE GESTION (RÈGLES ET DURÉES) DES AMORTISSEMENTS DES BIENS : NOMENCLATURE COMPTABLE M 57. APPROUVÉE

DEL N° 14-02-2024/04 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024. A PRIS ACTE

~~~~~

Liste publiée sur le site internet de la commune le 15 février 2024.

~~~~~

Liste affichée dans le panneau administratif de l'Hôtel de Ville
de la commune de Luynes, siège social du syndicat, le 15 février 2024.

~~~~~

Fait à Luynes, le 15 février 2024

Gérard PERRIER,  
Directeur Général des Services

